

Résolution du syndicat transfair

Protéger le personnel à l'ère de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) est sur toutes les lèvres – s'agit-il d'une tendance passagère ou d'un élément qui fera partie intégrante de l'avenir ? Tout porte à croire que l'IA est partie pour s'installer. L'intégration de l'IA dans le marché du travail entraîne un certain nombre de conséquences qui présentent à la fois des chances et des défis. D'une part, l'IA permet de rendre les processus de travail plus efficaces, de stimuler l'innovation et de créer des emplois. D'autre part, l'IA peut également mener à des suppressions d'emplois, détériorer les conditions de travail et, par le biais de l'automatisation, évincer des domaines professionnels et des secteurs entiers.

Que l'IA soit considérée comme positive ou négative est une question de point de vue. Il est clair que transfair, en tant que syndicat, se doit de suivre de près le développement rapide de l'IA dans le monde du travail et de s'engager dans le cadre du partenariat social et de la politique pour une utilisation responsable et équitable de la technologie dans l'intérêt du personnel. Les droits et les intérêts des travailleuses et travailleurs du service public doivent être protégés et garantis.

Garantir la sécurité de l'emploi

Lors de l'introduction des technologies d'IA, des mesures doivent être prises pour éviter les pertes d'emploi. Cela comprend la reconversion et la formation continue des salarié-e-s à un stade précoce, afin de les préparer de manière adéquate aux nouvelles exigences du travail et de leur garantir de pouvoir continuer à exercer des tâches pertinentes et passionnantes.

Équité et transparence – l'être humain au centre des préoccupations

Les entreprises doivent être transparentes sur la manière dont elles utilisent les systèmes d'IA. Il est important de s'assurer que ces systèmes sont exempts de préjugés et de discrimination et que la responsabilité des décisions reste impérativement humaine.

Renforcer la participation

En tant que syndicat, transfair doit être impliqué dans le processus d'implémentation des technologies d'IA chez ses partenaires sociaux. Il est essentiel que les salarié-e-s aient leur mot à dire en ce qui concerne l'aménagement de leurs conditions de travail et l'utilisation de l'IA.

Protection des données et sphère privée

Les entreprises doivent veiller à ce que les données personnelles soient protégées conformément à la loi sur la protection des données. Les employé-e-s ont le droit de savoir quelles données sont collectées et utilisées et quelles sont leurs possibilités de contrôler leurs propres données. Des directives et des contrôles clairs sont nécessaires pour garantir la protection des données et la sphère privée du personnel.